

**Commission** : Haut-Commissariat aux Ressources

**Question** : Des hauts fonds à la lune, y a-t-il des limites à l'exploitation des ressources ?

**Auteur** : Sénégal

La délégation sénégalaise considère que l'exploitation des ressources, qu'elles soient terrestres ou spatiales, doit se faire de manière responsable et durable. Le Sénégal, en tant que pays en développement riche en ressources, est convaincu que la gestion équilibrée de ces ressources est essentielle pour assurer un développement équitable et préserver l'environnement pour les générations futures.

Le Sénégal s'appuie sur des principes de développement durable tels que ceux énoncés dans l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. Cet agenda souligne la nécessité d'une exploitation qui ne compromette pas les besoins des générations futures. À cet égard, le Sénégal a mis en œuvre des politiques visant à gérer ses ressources halieutiques (ensemble des ressources biologiques marines et d'eau douce) et minérales de manière durable, reconnaissant que ces ressources sont non seulement un atout économique, mais aussi un patrimoine à protéger.

En matière de ressources maritimes, le Sénégal a approuvé la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui stipule des normes internationales pour la gestion des ressources maritimes. Le pays œuvre pour la préservation de ses écosystèmes marins, notamment à travers des programmes de pêche durable et de protection de la biodiversité. Le Sénégal a également mis en place des zones maritimes protégées pour garantir la pérennité de ses ressources halieutiques.

Concernant l'exploitation des ressources spatiales, le Sénégal adhère aux principes énoncés dans le Traité de l'espace extra-atmosphérique, qui stipule que l'espace doit être utilisé à des fins pacifiques et pour le bénéfice de l'humanité toute entière. Le pays s'engage à promouvoir une utilisation éthique (responsable) et équitable des ressources spatiales, en s'assurant que les bénéfices tirés de cette exploitation soient partagés, notamment avec les pays en développement.

De plus, le Sénégal s'est engagé auprès du FMI (Fonds Monétaires Internationales) pour que les recettes supplémentaires générées par les exploitations de pétrole et de gaz soient mises de côté afin de maintenir le niveau de dépenses publiques au fur et à mesure que le pays effectuera sa transition vers les énergies renouvelables.

Le Sénégal est également conscient des défis liés à l'exploitation des ressources, notamment la question des inégalités et des impacts environnementaux. À cet égard, le pays plaide pour une approche inclusive qui implique toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, dans les processus décisionnels. L'engagement du Sénégal dans des initiatives telles que le Forum des Peuples autochtones et la mise en œuvre de politiques de responsabilité sociale des entreprises vise à garantir que les bénéfices de l'exploitation des ressources profitent à l'ensemble de la population. Par conséquent, la délégation sénégalaise réaffirme son engagement en faveur d'une exploitation des ressources qui soit durable, tout en garantissant le respect des droits des communautés locales.

L'expérience du Sénégal dans la gestion de ses ressources naturelles est enrichie par des partenariats avec des organisations internationales et des pays développés. Le Sénégal participe activement aux initiatives de coopération Sud-Sud et Nord-Sud pour échanger des meilleures pratiques et renforcer ses capacités en matière de gestion durable des ressources.

En conclusion, la délégation sénégalaise affirme que l'exploitation des ressources, qu'elles soient sous-marines ou spatiales, doit respecter des limites éthiques et écologiques. Le Sénégal est déterminé à promouvoir une exploitation responsable qui assure un équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement, afin de garantir un avenir durable pour tous.